



Communiqué de presse (12/12/2018)


Fake news de Sudpresse ce matin : l'AFSCA ne prive pas à l'école de Petite-Chapelle de distribuer des repas.

Après un premier contrôle en novembre et une demande de mise en ordre : l'école n'a pas mis en place une information sur les allergènes au moment du recontrôle. Une absence d'information sur les allergènes peut représenter un danger pour la santé des élèves de cet établissement.

L'AFSCA considère que l'article paru ce matin dans le quotidien du groupe Sudpresse sous le titre « L'Afsca prive une école de repas scolaires » relève de la désinformation. Très surprise du travail fait par la presse, elle tient à clarifier directement : la distribution de repas n'a pas été suspendue par l'AFSCA, et ne le sera pas. L'agence veut et doit protéger les consommateurs en s'assurant que l'information du consommateur sur les allergènes est bel et bien donnée en ce compris dans les écoles. A côté des contrôles, l'AFSCA forme gratuitement près de 9000 personnes par an sur la communication des allergènes, dont les écoles.

La cantine scolaire de Petite-Chapelle (entité de Couvin) concernée par l'article publié ce matin dans les journaux du groupe Sudpresse sous le titre « L'Afsca prive une école de repas scolaires » est contrôlée par l'AFSCA une fois tous les 4 ans. En novembre, l'Agence alimentaire s'est présentée pour réaliser une inspection. 2 manquements principaux ont été constatés, dont l'absence d'information des enfants et parents sur les ingrédients présents dans les repas (allergènes). Un délai a été octroyé pour se remettre à niveau. **Il n'a, à aucun moment, été décidé d'interdire la distribution des repas.** Bien que ce délai n'ait pas été respecté, il semble que la direction veuille maintenant apporter une solution. L'Agence alimentaire soutient cette approche, tout comme la Fédération des Cuisines de Collectivité Wallonie Bruxelles (FCCWB), qui a contacté l'école ce matin pour insister sur l'importance d'une bonne information sur les allergènes et proposer un accompagnement.

L'Agence alimentaire contrôle les cantines scolaires et la grande majorité d'entre elles ont mis en place une procédure efficace visant la bonne information des enfants et parents quant aux allergènes présents dans les repas. En outre, l'AFSCA forme gratuitement les écoles et le personnel des cantines scolaires tout au long de l'année. Un projet avec la Fédération Wallonie Bruxelles a été lancé par le passé et des formations ont été données dans ce cadre au cours des dernières années.

En Europe, depuis 2014, tout repas ou toute denrée alimentaire délivrée au consommateur doit indiquer la présence éventuelle d'allergènes. L'AFSCA a procédé aux contrôles par étape : pendant 3

ans, elle a sensibilisé à cette nouvelle réglementation. Depuis 2017 et voyant que la situation n'évoluait pas en faveur des consommateurs, l'Agence a appliqué une politique de contrôle plus stricte sur cette obligation légale, ce qu'elle a à l'époque largement communiqué. Des milliers de consommateurs présentent des allergies en Belgique et il est nécessaire que ceux-ci soient correctement informés. **Les conséquences d'un manque d'information sur les allergènes présents dans un repas ou une denrée alimentaire peuvent être graves, d'autant plus chez des enfants.**



Personne de contact pour la presse:

Stéphanie Maquoi

stephanie.maquoi@afsca.be

Tél. : 0478 69 57 84